

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2005 à 21 Heures

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, le Conseil Municipal, à l'exception de Mmes Caballero C. et Guerrier I. excusées, siège et délibère :

Suite à la demande formulée par la Société SOGREAH pour l'étude du schéma communal d'assainissement concernant les zones d'assainissement collectif et non collectif.

Le Conseil Municipal signale qu'en l'absence de crédits permettant la budgétisation pour les travaux collectifs communaux, l'assainissement sera individuel sur la commune.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'étude du schéma communal d'assainissement de la commune de St Pantaléon faite en 2004 par le bureau d'études SOGREAH. Au vu de cette étude, la commune doit déterminer la délimitation des zones d'assainissement non collectif afin que le bureau d'études réalise la note de synthèse et la carte de zonage d'assainissement.

Le Maire, en accord avec le syndicat d'assainissement du Quercy Blanc, propose de retenir le scénario d'assainissement suivant :

- l'ensemble de la commune reste en assainissement non collectif

- Le village, après passage en fosses toutes eaux ou fosses septiques et bac à graisse, continuera de déverser dans le réseau pluvial.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition et demande au bureau d'études de réaliser la note de synthèse justifiant le zonage retenu et la carte de zonage d'assainissement.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec Caroline Thau, la DDE, les Bâtiments de France et les pompiers aura lieu en août ou septembre.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion publique et des personnes associées concernant le PLU.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal du projet de construction éventuel de Mr Dalot Denis au lieu-dit le Cruzoul.

Concernant l'éclairage public, Mr le Maire signale que la DGE a été refusée, la région a accordée 3500 euros, le Fonds Départemental de l'Équipement 5336 euros et qu'une subvention a été demandée au Ministère de l'Intérieur au titre du compte 67-51.

Mr le Maire signale que 19 bancs ont été créés par l'employé communal.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le lave vaisselle a été livré.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander 150 euros de caution lors de la location de la Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal décide le dépôt d'une gerbe aux monuments aux morts à l'occasion de la fête votive.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal si il y a des chemins de terre à débroussailler.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2005 à 20 H 45

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, le Conseil Municipal, à l'exception de Mr Lacroix G. excusé, siège et délibère :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le certificat d'urbanisme demandé par Mr Bessières Christophe a été accordé. En conséquence, il y a lieu de rouvrir une partie du chemin rural de St Pantaléon à Lagarrigue avec une participation de l'intéressé de 1 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prolonger l'ouverture de ce chemin jusqu'à Lagarrigue.

Pour effectuer ces travaux, le Conseil Municipal accepte l'abandon parcellaire à la Commune d'une parcelle de 28 M2 appartenant à Mr Bastide Raymond Section G n°852.

Mr le Maire fait le point des travaux entretien voiries effectués sur la Commune. Ceux-ci sont en augmentation par rapport à l'estimation.

Mr le Maire donne lecture du courrier recommandé envoyé par Mr Tupajka Jean-Pierre. Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de lui répondre en lui mentionnant que l'empierrage du chemin a été financé à 50% par Mr GAZAUD Christian et que lors de ces travaux la Municipalité s'était engagée à goudronner la partie communale dès que la maison deviendrait résidence principale. D'autre part, pour l'électricité EDF n'a pu brancher qu'après conformité du Consuel et les travaux d'enfouissement du câble électrique ne concernent pas la Commune.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association de Pech Caussen indiquant que la vitesse est excessive dans le hameau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à Mr le Maire de prendre un arrêté 30 à l'heure pour le hameau de Pech Caussen et à Vincennes jusqu'à la Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal décide d'élargir l'aqueduc au chemin de Verdayrou côté D653.

Suite à une requête, Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin du Combel d'Allié est endommagé (partie privée), le Conseil Municipal refuse de le remettre en état du fait qu'il est privé.

Pour le PLU, toujours dans l'attente du courrier des Bâtiments de France qui trouve qu'il y a trop de surface. Mr le Maire donne lecture des courriers de Mmes Gelis Chantai et Delmas Marie-Antoinette pour inclure des terrains leur appartenant dans les zones du PLU.

Mr le Maire informe qu'il a rencontré l'association contre le projet de Lagarrigue.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que lors du mariage de Mme et Mr Debrun, un don de 100 euros a été fait pour la caisse des écoles.

Le Conseil Municipal décide de rénover les volets de la Salle des Fêtes par l'employé communal.

Mr le Maire donne lecture du rapport SDIS concernant les besoins de défense incendie sur la commune.

Le pont de la Planque devrait être reconstruit fin Novembre.

Mr le Maire signale que le congrès des Elus a lieu le 01 octobre 2005 à Biars

Mr le Maire donne lecture du Dossier Départemental des Risques Majeurs établi par la Préfecture.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2005 à 20 Heures 45

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Bord A., excusée, siège et délibère :

Concernant le PLU et notamment la zone de Lagarrigue, Mr le Maire signale au Conseil Municipal que durant trois semaines des articles ont parus dans la presse contre ce projet.

Suite à la réunion du 19 octobre 2005, la DDE du Lot a demandé de modifier certaines zones qui sont trop grandes. A ce jour, le projet de Lagarrigue a été abandonné car les Services de l'Etat ont donné un avis défavorable.

Mr le Maire fait le point des travaux voiries effectués ou en cours.

Suite à l'élargissement de l'aqueduc au chemin de Verdayrou côté D653, le Conseil Municipal décide de poser des buses sur une longueur de 19 mètres.

Afin d'éviter la dégradation de la place publique, le Conseil Municipal décide d'interdire la circulation et le stationnement aux véhicules de plus de 3 T 500 et demande à Mr le Maire de prendre un arrêté.

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mme Chantal Balat concernant la plantation d'ormes. Le Conseil Municipal ne se prononce pas actuellement et demande de revoir cette proposition ultérieurement.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a envoyé un courrier à Mr Montagnac Alain suite au débroussaillage effectué à St Martial.

Le Conseil Municipal demande de rappeler à Mr et Mme N'Gbala la participation voirie.

Le Conseil Municipal décide d'améliorer l'accès et le stationnement à l'église de St Martial. Les travaux seront effectués par l'entreprise Trézières.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Chantal Balat pour la visite des containers à poubelles pour améliorer la sécurité à leur niveau.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 334 euros sur le budget 2006 à l'école de Bagat en Quercy pour un voyage à la neige.

Mr le Maire signale que Mme Lagarrigue a donné 15 euros pour location vaisselle Salle des Fêtes.

Concernant l'enfouissement des réseaux Télécom, il semblerait que la commune pourrait prétendre à 35% de subvention dans la mesure où il y a plusieurs supports mixte EDF-Télécom.

Mr le Maire signale que la maintenance des extincteurs a été effectuée pour un coût de 220.18 euros TTC.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2005 à 20 Heures 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mme Guerrier I, excusée, siège et délibère :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs demandes de CU vont être demandés sur la Commune. Parcelle G 542 à la Bouyssette, parcelles G 346 a et 347 aux Canavals.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour la construction d'habitations. Ces réalisations permettraient l'installation de jeunes couples avec enfants. Ce qui favoriserait le maintien de la population et la pérennité du regroupement scolaire. Ces terrains étant classés dans le projet de zonage PLU. Concernant le PLU, Mr le Maire donne lecture du courrier reçu des Bâtiments de France. Une discussion aura lieu lors de la réunion du 30.11.05 avec Caroline Thau et l'architecte de la SOGEXFO.

Mr le Maire donne lecture du courrier envoyé à la Communauté de Communes du Canton de Montcuq par Mr Fraunié Philippe demandant l'exonération de la taxe sur les ordures ménagères.

Le Conseil Municipal étudie les fiches détaillées concernant l'intégration paysagère des conteneurs et y apporte les remarques nécessaires pour chaque secteur. Pour ceux du Moulin de Lagarrigue, les mettre avec ceux de la Coudougne, déplacer ceux du village, supprimer celui de l'église et voir pour ceux qui sont au Camping de St Martial.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le renouvellement du contrat de l'employé communal est effectif à compter du 01.12.05.

Suite aux travaux effectués sur une partie du chemin rural de St Martial à Lagarrigue, Mr Le Maire signale au Conseil Municipal qu'un empierrage doit être fait au niveau de la desserte de la maison Bessières Christophe. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'engager les travaux pour un coût de 2250 euros HT par l'entreprise Batireg.

En prévision de la dissimulation des réseaux dans le village, sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide l'empierrage du chemin rural de la Bouyssette.

Suite à une demande d'un administré, le Conseil Municipal décide de ne pas faire de travaux sur le chemin rural de Pech Caussen à la Métairie Haute.

Concernant le chemin rural dit de « Finie », Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mme et Mr Puechmorel. Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre est prévue le 26.11.05 à 11 heures sur le terrain en présence des propriétaires riverains, du Maire, des Adjointes, des délégués voiries et du Conseiller Municipal du secteur.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr Tupajka pour le chemin rural de Guillaumet.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2005 à 20 Heures 30

Sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire, le Conseil Municipal, à l'exception de Mrs Bach P. et Mr Lacroix G. et Mmes Guerrier I. et Bord A, excusés.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 30.11.05 avec Mlle Caroline Thau et l'architecte de la Sogexfo concernant le PLU.

Après étude des nouvelles zones, le Conseil Municipal décide de modifier la zone de St Martial en 1AU.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de demander un certificat d'urbanisme pour la construction de deux logements locatifs à l'année sur la parcelle C 366.

De mettre en zone agricole le centre équestre

Prévoir l'emplacement réservé à la voirie et aux réseaux à Verdayrou ainsi que l'accès à la parcelle de Mr Lasbouygues.

Mr le Maire donne le montant des factures

Entreprise Glinel qui s'élève à 4577.09 HT détaillée comme suit

- Empierrage à Dussol	2345.69 HT
- Empierrage à La Bouyssette	1863.20 HT
- Poubelles aux Canavals	156.85 HT
- Verdayrou	211.3 5 HT

Deltour Matériaux : Buses à Verdayrou 704.61 HT

Entreprise Trézières : Réouverture du chemin de Dussol à Lagarrigue 810.00 HT

Le Conseil Municipal étudie la liste de la voirie d'intérêt communautaire entretenue par la communauté de communes de Montcuq et rajoute les chemins et places manquant.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du 08.12.05 en présence du conseil municipal de Bagat, le Maire de St Daunes, St Pantaléon et trois délégués de parents d'élèves.

Une étude devrait être commencée en vue de la construction d'une école neuve.

Mr le Maire donne le coût des travaux effectués par la communauté de communes de Montcuq pour la période du 01.01.05 au 30.11.05 qui s'élève à 17189.27 euros TTC.

Les délégués du syndicat d'électricité donne le compte rendu de la réunion.

Concernant le chemin de Finie, Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr Puechmorel.

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du conseil des écoles de St Daunes-Bagat en Quercy. Le sujet principal a été le projet de construction d'une école neuve. D'autres réunions doivent avoir lieu prochainement.